ASA DES PALUDS DE SAINT REMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

Gestion administrative:

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE Tél: 04 90 92 25 76 – E-Mail: asa.paluds-saintremy@outlook.com

Référence : DEL 2024/06

Objet: Reprise et affectation des résultats 2023

Nombre de titulaire	5
Quorum 1^{ère}-Réunion 2 ^{ème} Réunion	3
Nombre de présents et représentés	3

Nombre de votants	3
Suffrages exprimés	3
Pour	3
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf à onze heures s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA des Paluds de Saint Rémy, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 26 Mars 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu les résultats du compte administratif 2023 constatés, des sections de fonctionnement et d'investissement.

> Ouï l'exposé du Président, Après délibération, le Syndicat décide

Article 1er : d'affecter les résultats du compte administratif 2023 constaté au Budget 2024 :

- Section de fonctionnement : un excédent (ligne RF 002) de 6 150.26 € (SIX MILLE CENT CINQUANTE EUROS ET VINGT SIX CENTS)
- Section d'investissement : un excédent (ligne RI 001) de 37 012.96 € (TRENTE SEPT MILLE DOUZE EUROS ET QUATRE VINGT SEIZE CENTS).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Président

von GALERON

Nom et Prénom du second signataire

BRUN Jean Claude

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le Date de réception en Sous-Préfecture le 12/04/2024

12/04/2024

Accusé de réception en préfecture 013-291301737-20240409-DEL 2024-06-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024